

## **44% des professionnels en ressources humaines en Europe ne connaissent pas le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

### **De ceux qui connaissent le RGPD**

- **81 % estiment être préparés à appliquer ce règlement à partir de mai 2018, la date de sa mise en œuvre**
- **55% sont d'avis que le RGPD pose un risque pour le secteur des RH et prennent différentes mesures pour se conformer au règlement. En Belgique le nombre s'élève même à 67%.**
- **72,6% pensent que l'externalisation du département des RH facilitera la mise en conformité avec le RGPD. En Belgique le nombre s'élève même à 85%.**

**Bruxelles, le 28 novembre 2017 – Un sondage européen de SD Worx, prestataire de services RH, révèle que parmi 1.800 professionnels du payroll et des RH, 44 % ne savent pas en quoi consiste le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – ou bien General Data Protection Regulation (GDPR) en anglais. Cependant, parmi les 56 % qui savent en quoi consiste le RGPD, 81 % estiment être préparés à appliquer ce règlement au sein de leur secteur à partir de mai 2018, sa date de mise en œuvre. Le sondage, réalisé dans neuf pays européens<sup>1</sup>, démontre des opinions divisées concernant la nouvelle législation.**

Le Règlement Général sur la Protection des Données est une nouvelle législation européenne en matière de protection des données, qui renforce et unifie la protection des données pour les individus. Ce règlement est entré en vigueur en mai 2016, mais les entreprises ont deux ans pour se conformer au règlement. À partir de mai 2018, les entreprises seront civilement responsables et le non-respect du règlement peut impliquer des amendes élevées, allant jusqu'à 20 millions d'euros.

Les professionnels en RH ne sont pas tous au courant de ce règlement, comme démontre l'enquête de SD Worx. Sur les 56 % des professionnels du payroll et des RH qui connaissent le RGPD, la majorité fait appel à d'autres départements ou prestataires de services externes afin d'être prête en mois de

---

<sup>1</sup> \*Autriche, Belgique, France, Irlande, Allemagne, Luxembourg, Suisse, Pays-Bas et Royaume-Uni.

mai 2018, quand le RGPD entrera en vigueur. 84 % des personnes interrogées ont révélé être aidés par d'autres départements de leur organisation, tandis que 73 % pensent qu'une externalisation des RH et du payroll faciliterait la mise en application du RGPD. De plus, le sondage a révélé que 91 % des personnes interrogées sont susceptibles de chercher de l'expertise supplémentaire à l'extérieur de l'organisation afin de faciliter la préparation au RGPD.

### **Risque pour le secteur des RH**

Parmi les personnes interrogées européennes qui connaissent le RGPD, 55 % estiment que le RGPD pose un risque pour le secteur des RH et les oblige à mettre en place diverses solutions. 68 % des répondants se renseignent au maximum sur le sujet, revoient et mettent à jour toutes les politiques et procédures existantes relatives à la protection des données, tandis que 49 % évaluent le besoin de changement par rapport aux relations actuelles avec leurs fournisseurs (notamment avec les fournisseurs de données).

En Belgique, 67% des professionnels en RH craint que le RGPD puisse poser un risque pour le secteur. Par conséquent, 79% se renseigne au maximum et 70% met à jour les procédures existantes relatives à la protection des données.

Gert Beeckmans, le responsable de Risque et Sécurité chez SD Worx, commente : « *Ce sondage révèle le clivage au sein du secteur des RH. Même si ceux qui connaissent le RGPD s'y préparent et pensent qu'ils seront prêts pour la date de mise en œuvre, l'autre moitié du secteur n'en a jamais entendu parler. On peut donc en déduire que ceux qui ne connaissent pas le RGPD n'effectuent pas les changements nécessaires au sein de leur département. Ce sondage nous apprend qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Sinon, cela pourrait entraîner des conséquences énormes pour ceux qui ne sont pas prêts à l'appliquer.* »

### **Le plus gros avantage sera l'amélioration de la sécurité des données**

Le sondage a aussi mis en évidence des différences entre les neuf pays européens en matière de préparation au RGPD. Ainsi, seulement 67 % des personnes interrogées en Autriche estiment que leur équipe des RH sera prête à appliquer le RGPD pour la date de mise en œuvre. En Belgique (89%) et en Irlande (90%) ils sont plus nombreux à être de cet avis. De plus, lorsqu'on demande aux personnes interrogées si l'externalisation du département RH et payroll facilitera la mise en conformité avec le RGPD, 85% des professionnels belges en RH répondent par l'affirmative, un nombre considérablement plus élevé que la moyenne européenne (72,6%).

Bien que le secteur des RH semble divisé, les bénéfices sont évidents pour ceux qui connaissent le RGPD. Parmi les personnes qui sont interrogées sur l'apport positif que pourrait avoir le RGPD au sein

du secteur des RH et du payroll, 71 % des professionnels en RH belges estiment que l'amélioration de la sécurité des données sera le plus grand bénéfice. Seulement 3 % pense que le RGPD n'apportera aucun bénéfice.

Si l'étude comprenant tous les résultats vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail et nous vous l'enverrons avec plaisir.

#### **Plus d'informations ?**

Pieter Goetgebuer, Press Officer SD Worx  
T +32 (0)3 201 76 68 / M +32 (0)497 45 36 73  
[pieter.goetgebuer@sdworx.com](mailto:pieter.goetgebuer@sdworx.com)

#### **À propos de SD Worx**

Leader européen dans les services de payroll et de ressources humaines, SD Worx propose un large éventail de solutions à ses clients du monde entier, dont des services payroll et de ressources humaines, d'assistance juridique, de formation, d'automatisation, de consultance et d'externalisation. Aujourd'hui, plus de 63 000 petites et grandes organisations du monde entier font confiance aux plus de 70 années d'expertise accumulées par SD Worx.

Les 3900 collaborateurs de SD Worx opèrent dans 10 pays : la Belgique (où l'entreprise a son siège), l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Irlande, le Luxembourg, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. SD Worx calcule les salaires d'environ 4,25 millions de travailleurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions d'euros en 2016. SD Worx est cofondateur de la Payroll Services Alliance, un réseau stratégique global de grands prestataires de services de payroll dont les membres traitent un total de 32 millions de calculs de salaire.

Plus d'informations : [www.sdworx.be](http://www.sdworx.be)